



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

Affaire suivie par : Jean-Paul FRAYSSINOUS

SERVICE : ENFANCE-JEUNESSE

N°D2023-08-EJ

OBJET : MISE À DISPOSITION DE DEUX MINIBUS À LA COMMUNE DE MONSEMPRON-LIBOS POUR L'ORGANISATION DU SERVICE REAAP-CLAS

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de la Commune de Monsempron-Libos, en date du 17 janvier 2023 relative à la mise à disposition de deux minibus pour le déplacement d'un plus grand nombre de personnes lors de diverses sorties organisées par le service REAAP ;

Considérant qu'il y a lieu d'établir une convention de mise à disposition de deux minibus pour le bon fonctionnement du REAAP-CLAS de la commune de Monsempron-Libos ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De mettre à disposition à titre gracieux les deux minibus désignés ci-dessous :

MINIBUS 1 – Fumel Vallée du Lot

Immatriculation : AL-984-BM

Marque : FORD TRANSIT

Date de mise en service : 10/02/2010

Type : VL

MINIBUS 2 – Fumel Vallée du Lot

Immatriculation : AE-195-HV

Marque : FIAT

Date de mise en service : 29/10/2009

Type : VL

2°) – De définir les modalités de la mise à disposition de la convention annexée à la présente ;

AR Prefecture

047-200068930-20230111-D2023_08_EJ-AR
Reçu le 26/01/2023

3°) – De préciser que cette convention est signée pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction ;

4°) – De signer ou d'autoriser le 1^{er} Monsieur le Vice-président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier, ainsi que les pièces afférentes à ce dossier.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 11 janvier 2023



Le Président

Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 26 janvier 2023

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 26 janvier 2023

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com